

APPROUVE

La mise en recouvrement de la redevance due par la Société de chasse de Vitrolles d'un montant de 2647,00 €.

AUTORISE

Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente

Marilyne CZURKA

